
CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT

PROGRAMME DES REFORMES
ECONOMIQUES ET FINANCIERES

COMITE DE PILOTAGE

**LE COMITE DE PILOTAGE DU PROGRAMME DES REFORMES
ECONOMIQUES ET FINANCIERES DE LA CEMAC**

Vu le Traité instituant la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) et les textes subséquents ;

Vu la Convention régissant l'Union Economique de l'Afrique Centrale (UEAC) ;

Vu la Décision n°02/16-CEMAC-CCE-SE du 30 juillet 2016, instituant un programme des Réformes Economiques et Financières de la CEMAC (PREF-CEMAC) ;

Vu la décision n°01/16-CEMAC-CCE-PREF-P, du 14 novembre 2016, portant organisation et fonctionnement du Programme des Réformes Economiques et Financières de la CEMAC (PREF-CEMAC) ;

Considérant le Communiqué Final du Sommet Extraordinaire des Chefs d'Etats d'Afrique Centrale sur la situation économique et monétaire de la Zone CEMAC du 23 décembre 2016 à Yaoundé ;

Considérant l'urgence de la mise en œuvre des actions rapides, vigoureuses et coordonnées pour la relance des économies de la sous-région ;

Sur proposition de la Cellule de Suivi ;

En sa session des 31 janvier et 1^{er} février 2018 ;

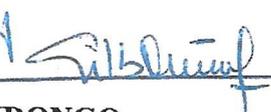
DECIDE

- De confier le pilotage du processus de la fusion des deux marchés financiers de la CEMAC à la BEAC.
- Qu'un accord de coopération et de reconnaissance mutuelle entre la COSUMAF et la CMF soit conclu sous quinzaine pour permettre que les opérations autorisées par chacune d'elles soient exécutables dans l'ensemble de la Zone CEMAC

Brazzaville, le

LE PRESIDENT




Gilbert ONDONGO